

PROCÈS-VERBAL

**Assemblée Générale Ordinaire de Softimat s.a. tenue le 26 mai 2015 à 16h30
au siège social de la société, 435 Chaussée de Louvain à 1380 Lasne**

BUREAU

La séance est ouverte à seize heures trente (16h30) sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Logé qui désigne comme secrétaire Monsieur Bernard Lescot.

Le président désigne comme scrutateurs Monsieur J.J. Vastiau.....

Monsieur H. Verwilghen.....

Le Président constate que la liste de présence est signée par les actionnaires ou leurs mandataires. Cette liste est arrêtée et signée par les membres du bureau. La liste de présence ainsi que les procurations sont annexées au procès-verbal.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

Sont présents ou représentés, les actionnaires suivants, possédant le nombre d'actions ci-après indiqué :

1. Bernard Lescot	1.191.600 actions
2. Bernard Lescot	138.500 actions
3. Nicolas Logé	200.000 actions
4. Bart Theberath	197.370 actions
5. Hedwig Verwilghen	41.460 actions
6. Jean-Jacques Vastiau	29.043 actions
7. Joseef Nager	15.000 actions
8. Pietro Nuotatore	1 action

soit ensemble 1.812.974 actions représentant 28,77% du capital.

175 6513

28,77%

Les comptes annuels, rapports de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire ainsi que la publication légale de convocation sont déposés sur le bureau du président.

EXPOSÉ DU PRÉSIDENT

I. Monsieur le président confirme que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Rapport de gestion et rapport du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014
2. Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 et l'affectation du résultat
3. Proposition de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 2014
4. Divers.

Logé

- II. La convocation contenant l'ordre du jour a été faite par annonce et publiée dans :
- Le Moniteur Belge du 24 avril 2015
- Le président dépose le numéro justificatif sur le bureau.
- Les actionnaires en nom ont reçu leur convocation par courrier.
- Le président constate que l'assemblée a été valablement convoquée.
- III. Le président rappelle que chaque action donne droit à une voix.
- IV. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.
- Le Président constate, et l'assemblée reconnaît que toutes les formalités ont été remplies, que l'assemblée se trouve régulièrement constituée et qu'elle est apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

RÉSOLUTIONS

Après délibération, la présente assemblée,

DÉCIDE d'approuver les rapports de gestion et les rapports du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.756.513

Proportion du capital représenté par ces votes :

28,13%

Nombre total de votes valablement exprimés :

28,13%

Nombre de votes exprimés :

Pour la décision

Contre la décision

Abstentions

1.756.513

DÉCIDE d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2014 et l'affectation du résultat.

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.756.513

Proportion du capital représenté par ces votes :

28,13%

Nombre total de votes valablement exprimés :

28,13%

Nombre de votes exprimés :

Pour la décision

Contre la décision

Abstentions

1.756.513

MU &

DJ

DÉCIDE de donner décharge pour l'exercice 2014 à Messieurs Jean-Claude Logé, Nicolas Logé, Pierre Herpain, Jacques Ghysbrecht, Jean-Luc Henry et la société anonyme Socomade, représentée par Monsieur Bernard Lescot, administrateurs de la société anonyme Softimat.

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1256513
Proportion du capital représenté par ces votes : 28,13
Nombre total de votes valablement exprimés : 1256513

Nombre de votes exprimés :

<u>Pour la décision</u>	<u>Contre la décision</u>	<u>Abstentions</u>
1256513	1256513	41.46

DÉCIDE de donner décharge pour l'exercice 2014 à la société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, Fondu, Pyl, Stassin & Cie, représentée par Messieurs Jacques Lenoir et Philippe Vandesteene, commissaire de la société anonyme Softimat.

VOTE :

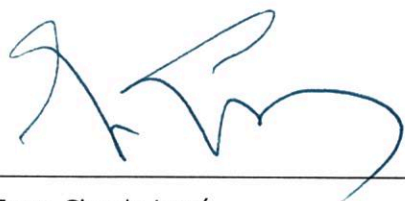
Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1256513
Proportion du capital représenté par ces votes : 28,13
Nombre total de votes valablement exprimés : 1256513

Nombre de votes exprimés :

<u>Pour la décision</u>	<u>Contre la décision</u>	<u>Abstentions</u>
1256513	—	—

DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 45.

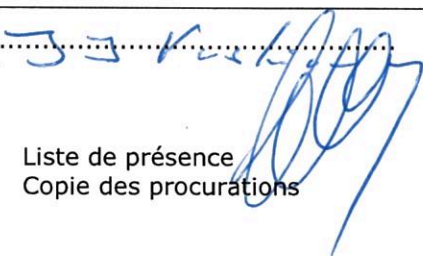


Jean-Claude Logé
Président

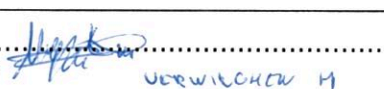


Bernard Lescot
Secrétaire

Scrutateur



Scrutateur



VERWILCHOW M

Annexes : Liste de présence
Copie des procurations